

Paris, le 19 novembre 2020

Les professionnels se félicitent du décret autorisant la vente de sapins de Noël

Les producteurs de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel (AFSNN) et VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, tiennent à exprimer leur satisfaction et leur soulagement à la suite de l'autorisation de la vente de sapins à partir du 20 novembre. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture, l'avait annoncé mardi 17, c'est aujourd'hui confirmé par la publication du décret n°2020-1409 paru au Journal officiel du 19 novembre 2020.

*Art. 1^{er} - L'article 56 du décret du 29 octobre 2020 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :
« Les interdictions mentionnées au présent décret ne font pas obstacle à la vente d'arbres de Noël à compter du 20 novembre 2020 sous réserve, pour les établissements qui ne peuvent accueillir de public, qu'elle soit réalisée dans le cadre de leurs activités de livraison, de retrait de commandes ou en extérieur. »*

Le 4 novembre, les professionnels de la filière avaient tenu à exprimer leur vive inquiétude suite aux mesures gouvernementales limitant l'ouverture de points de vente et des rayons de certaines enseignes aux produits dits « essentiels ». Dès lors, la commercialisation des sapins de Noël naturels pour les fêtes de fin d'année n'était pas assurée mettant de fait en difficulté une grande partie des producteurs français et tous les opérateurs de cette filière.

Le cri d'alarme des producteurs a été largement relayé par les médias. Soutenue par les élus des territoires la filière a su favoriser l'écoute des pouvoirs publics. Cette mobilisation se concrétise aujourd'hui par la publication du décret permettant à l'ensemble des professionnels de pouvoir faire commerce des sapins pour les fêtes de fin d'année. La grande solidarité dont ont fait preuve producteurs et élus locaux permettra à chacun de trouver son sapin de Noël naturel dans les canaux de distribution habituels.

« Cette décision pleine de bon sens est particulièrement importante pour tous les producteurs français tout comme elle l'est pour les distributeurs qui nous accordent leur confiance. La vente de sapins sera ainsi assurée, certes dans des conditions différentes cette année, mais compatibles avec le contexte sanitaire » tient à souligner Frédéric Naudet, Président de l'AFSNN (Association Française du Sapin de Noël Naturel). **« Le sapin naturel est reconnu d'intérêt général ce qui constitue un fait marquant pour l'avenir de notre filière. Nous sommes rassurés, heureux et en même temps fiers de permettre aux foyers d'acquérir un sapin pour les fêtes de fin d'année. Les sapins de Noël cultivés en France sont le fruit de nos terroirs et représentent un atout économique important pour les régions rurales où ils sont produits. »**

Pour Mikaël Mercier, Président de VAL'HOR, « **la publication de ce décret est une très bonne nouvelle pour notre filière et nous nous associons aux producteurs de sapins pour ce succès. Nous voulions que les sapins puissent être vendus dans tous les canaux de distribution, c'est chose faite. Les français tiennent énormément à leur sapin de Noël, il est un symbole de tradition, de fête, de joie. Et en ce moment, ça fait du bien. Je souhaite que le sapin soit le flambeau d'une fête de Noël réussie, pour tous les commerçants, et pour notre filière la marque d'une reconnaissance du caractère essentiel de nos produits.** »

En France, 6 millions de sapins de Noël sont vendus chaque année, dont 80 % sont issus de la production française. VAL'HOR et l'AFSNN se félicitent que le fruit du travail des producteurs puisse être facilement accessible pour les foyers français, que les familles et les enfants puissent se retrouver autour de lui, et que, dans ce contexte si particulier, le sapin naturel reste le symbole fort des fêtes de fin d'année, comme une nécessité.

À PROPOS :

VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 175 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, FNMJ, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP). L'Interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes : la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation, la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal, le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective.

AFSNN : Créée en 1998, l'Association Française du Sapin de Noël Naturel rassemble des professionnels de la filière sapin de Noël (pépiniéristes, producteurs, négociants...). Association loi de 1901, elle est la seule association représentative au niveau national. Elle s'efforce de défendre et promouvoir le sapin de Noël naturel.

Les membres de l'association s'engagent sur le respect des normes de qualité définies par l'association, le choix dans une large gamme de produits, le respect des réglementations en vigueur, l'application de normes de production conformes au respect de l'environnement, un marquage couleur normalisé.

Contact Presse

PRIMAVERA COMMUNICATION

Tél. : 01 55 21 63 85

Sylvain AUDIGOU

Mob. : 06 15 76 19 91

sylvain.audigou@primavera.fr

Nathalie COEFFE

Mob. : 06 15 76 01 86

nathalie.coeffe@primavera.fr